

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 26 juillet 2022

Sur convocation en date du 20 juillet 2022, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 26 juillet 2022 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	LACOMBE Annick	BLANC Jean Luc
BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc	BURTIN Béatrice
CHANEL Serge	JACQUEMET Rodolphe	CHATARD Kévin
VINIERE Michel	LAUPRETRE Patrick	BILLOUD Jean-Louis
VEUILLET Philippe	BONHOURS Paola	MARION Isabelle
MOREAU DE SAINT MARTIN Claire		PERDRIX Catherine
MERLE Sandra	BURDY Meryl	DAVID Magalie
CEREIZE Clément	MAZUÉ Joséphine	

Etaient excusés :

Alexis MORAND a donné pouvoir à Bernard PERRET
Patrice JANODY a donné pouvoir à Jean-Luc BLANC
Jean-Marc ARTAUD a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE
Laure THERMET a donné pouvoir à Sandra MERLE
Anja SCHUBERT a donné pouvoir à Isabelle MARION

Etait absent :

Emmanuel TAPONARD

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX AGENTS A TEMPS NON COMPLET DU SERVICE ACTION EDUCATIVE ET AFFAIRES SCOLAIRES

Entendu le rapport de M. le Maire,

Dans le cadre de la reprise de l'activité périscolaire et extrascolaire, 10 salariés sur les 14 que comptait la structure associative qui les employait, ont accepté le transfert. Parmi ces 10 salariés transférés en CDI, une salariée employée à 16.8 heures hebdomadaires annualisées a quitté en avril dernier ses fonctions. Il est proposé de réaffecter une partie de ces heures à deux agents occupant des temps non complets :

- augmentation de 7 heures hebdomadaires du poste de Responsable du centre de loisirs enfants passant ainsi de 28 à 35 heures
- augmentation de 3 heures hebdomadaires d'un poste animateur du périscolaire et de l'extrascolaire passant de 32 à 35 heures.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- augmenter le temps de travail affecté au poste de responsable du centre de loisirs enfants de 28 à 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre
- augmenter le temps de travail affecté au poste d'animateur chargé de l'accueil périscolaire et extrascolaire de 32 à 35 heures à compter du 1^{er} septembre

- mettre à jour le tableau des emplois en prenant en compte cette modification
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

LE MAIRE,
Bernard PERRET

